



# Désarmement et non-prolifération nucléaire

n° 1 • 03-2021

## Lettre d'information parlementaire

**L**ors du vote de la loi de reconnaissance et d'indemnisation des victimes des essais nucléaires, Hervé Morin, alors ministre de la défense, argumentait que cette loi devait permettre d'apaiser les tensions et d'éviter l'encombrement des recours devant la justice. Onze après, il faut bien admettre qu'il n'en est rien comme le montre l'actualité de ces dernières semaines, que les essais aient eu lieu en Algérie ou en Polynésie.

Sortir  
du  
déli

Cela a commencé avec le rapport de Benjamin Stora qui inclut les conséquences des essais dans les questions à régler avec l'Algérie. Problème : l'ouverture des archives sur la colonisation demandée par le président Macron ne pourra inclure celles sur les essais sans modifier la loi de 2008 qui rend incommunicable tous les documents sur le nucléaire militaire.

Vis-à-vis de la Polynésie nous avons eu droit à un rapport de l'Inserm concluant qu'il ne pouvait pas se prononcer sur la nocivité des essais pour la santé de la population, suivi d'un ouvrage, *Toxique*, dénonçant les tentatives des autorités pour dissimuler l'ampleur de l'impact des essais sur la population...

Ne serait-il pas temps, 25 ans après le dernier essai, de remettre en chantier la loi Morin et de mettre en place un véritable système d'indemnisation du personnel et des populations du Sahara comme de Polynésie pour qu'enfin Vérité et Justice soit apportée aux victimes ?

Jean-Marie Collin & Patrice Bouveret

### Actualités

#### Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

**22 janvier 2021** • L'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) ouvre une nouvelle ère : les armes nucléaires sont désormais illégales au regard du droit international. Depuis cette date, le Cambodge, puis les Philippines et les Comores ont ratifié le traité. En vertu de l'article 2, les États parties sont tenus de présenter des déclarations contenant des informations sur l'état passé ou présent des armes nucléaires ou des dispositifs explosifs nucléaires sur leur territoire ou sous leur contrôle. La plupart des États ont réalisé cette action à la date du 22 février.

**Union interparlementaire** • Parmi les messages fort de soutien au TIAN exprimé au lendemain de son entrée en vigueur, on peut souligner la prise de parole du secrétaire général de l'Union interparlementaire, Martin Chungong, pour qui le TIAN est « un signe important et optimiste en cette période de crise mondiale ». Il précise qu'il « est temps de tourner une fois pour toutes les pages de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre froide et de travailler à un avenir meilleur où l'argent serait dépensé dans des politiques sociales et économiques significatives au lieu d'armes. Les vaccins ne sont pas la réponse à un holocauste nucléaire. Lorsqu'il s'agit d'armes nucléaires mortelles, la prévention par l'élimination est la seule option ».

<http://bit.ly/2P6paAc>

**France** • Le député Jean-Paul Lecoq a interpellé, le 27 janvier lors d'une séance de questions à l'Assemblée nationale, le ministre Le Drian sur « comment la France compte-t-elle ignorer le TIAN, nouvelle norme de droit international, alors que des États membres de l'UE partagent cette dynamique ? » Par ailleurs, il faut noter des questions écrites (Marie-Claude Varailas, Joël Bigot, Éric Bocquet) déposées pour souligner cette incompréhension devant le refus de la France de signer le TIAN et que 26 parlementaires (dont 6 nouveaux en 2021 : Paul Molac, Daniel Salmon, Joël Labbé, Gérard Lahellec, Ronan Dantec, Guillaume Gontard) ont signé l'Engagement parlementaire de ICAN en soutien au TIAN.

[icanfrance.org/plaidoyer-parlementaires/](http://icanfrance.org/plaidoyer-parlementaires/)

**Portugal** • Les parlementaires écologistes Jose Luis Ferreira et Mariana Silva ont publié une résolution (n° 884/XIV/2a), le 27 janvier, qui recommande au gouvernement de créer les conditions nécessaires à la ratification du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Cette

résolution prolonge une précédente action en 2019 et une pétition signée par 13 000 citoyens (promue par le Conseil portugais pour la paix et la coopération) qui donna lieu à un premier projet de résolution (n° 1864/XIII/4a) débattue en Assemblée, mais rejetée par les votes des parties politiques des PSD, PS et du CDS-PP.

**Suède** • La ministre des Affaires étrangères de Suède a officiellement confirmé le 20 janvier auprès de M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu, sous-secrétaire générale et Haute représentante du Bureau des Nations unies pour les affaires de désarmement, le souhait de son pays de participer à la première conférence des États parties au TIAN qui doit se dérouler avant le 21 janvier 2022.

### Le point sur le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

À LA DATE DU 15 MARS 2021 :

**signature : 86 États** (dernier État signataire : Niger) ;

**ratification : 54 États** (Philippines et Comores, 18 et 19 février 2021).

## Désarmement et non-prolifération nucléaire

**TICE** • Cuba (4 février) et les Comores (19 février) ont ratifié le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, permettant de renforcer l'universalité de ce traité avec un total de 170 États qui l'ont ratifié. À noter que ces deux États ont indiqué la complémentarité du TICE avec le TIAN.

**New Start** • Les États-Unis et la Russie ont prolongé, le 5 février, de 5 années supplémentaires le dernier traité bilatéral portant sur les armes nucléaires stratégiques déployées (et écartant donc de fait plusieurs milliers d'armes non déployées, plus les armes dites tactiques). Cette signature attendue doit permettre d'engager un climat de confiance entre Moscou et Washington pour des négociations futures sur la baisse des arsenaux.

**États-Unis** • Suite à la mandature de Trump, de nombreux parlementaires du Congrès s'interrogent sur le fait qu'une seule personne (le Président) puisse détenir la capacité de déclencher l'usage d'armes nucléaires. Ainsi, près de trente parlementaires démocrates (emmenés par Jimmy Panetta et Ted Lieu) ont rédigé une lettre qui appelle le président Biden à modifier le processus de prise de décision dans l'usage de l'arsenal américain.

## Loi de programmation militaire : une actualisation sans débat !

La loi n° 2018-607 du 13 juillet 2018 relative à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 dispose en son article 7 de manière précise que « la présente programmation fera l'objet d'actualisations, dont l'une sera mise en œuvre avant la fin de l'année 2021. Cette dernière aura notamment pour objet de consolider la trajectoire financière et l'évolution des effectifs jusqu'en 2025. Ces actualisations permettront de vérifier la bonne adéquation entre les objectifs fixés dans la présente loi, les réalisations et les moyens consacrés. Ces actualisations permettront également de vérifier l'amélioration de la préparation opérationnelle et de la disponibilité technique des équipements et fixeront des objectifs annuels dans ces domaines. [...] Les surcoûts liés au soutien par les armées des grands contrats d'exportation d'armements, non intégralement couverts, sont également pris en compte dans les actualisations de la présente programmation ».

Le 19 février 2021, la ministre des Armées annonce que la LPM ne fera pas l'objet d'une actualisation législative. Fermé le banc ! L'écrasante majorité des parlementaires n'ont émis aucune protestation sur cette annonce qui relève pourtant de leur prérogative. Une fois de plus le pouvoir exécutif s'arroge des droits qui ne sont pas les siens.

**Regrettable** est un mot léger pour qualifier cette absence du respect de la loi et de l'absence d'opposition ferme de la part de tous les parlementaires devant cette action du gouvernement.

**Regrettable**, car l'on comprend que tant du côté du Sénat que de l'Assemblée une mission d'information (en tout cas annoncée par le président Cambon) va être réalisée sur la LPM, pour tenter de montrer un semblant de contrôle. Ceci n'a aucun sens : créer quelque chose dont le rôle et l'impact sera bien moindre, pour pallier l'absence d'un vrai temps de travail et de débat sur une loi qui engage près de 180 milliards d'euros d'ici 2025 !

**Regrettable** car les finances publiques ne font donc pas l'objet d'un contrôle comme prévu. Pourtant cela aurait peut-être permis de savoir, par exemple, le coût, pour le moment inconnu, du programme des SNLE-3G désormais officiellement lancé.

Mais après tout, devrions-nous nous en étonner ? Le président Macron n'avait-il pas clamé aux parlementaires dans son discours du 7 février 2020, dans un excès d'autoritarisme « que nul ne perde d'énergie à chercher à le [budget] revisiter »...

### LE ROYAUME-UNI ET LA DISSUASION NUCLÉAIRE

Selon le *Guardian* (15 mars), dans sa nouvelle révision stratégique de la défense, le Royaume Uni va augmenter son arsenal nucléaire de 180 à 260 ogives d'ici le milieu de la décennie. Les raisons indiquées sont les menaces russes, chinoises et terroristes ; ce qui laisse perplexe et confirme une nouvelle course aux armements.

Ces mesures vont impacter fortement la crédibilité du Traité de non-prolifération (TNP), Londres ne respectant pas ses obligations de désarmement, au titre de l'article VI.

Nous pouvons aussi nous interroger sur le rôle futur de la France. En effet, le Traité de Lancaster House (2010) a créé une coopération nucléaire militaire avec Londres pour l'usage de différents systèmes (Laser mégajoules, Valduc, Aldermaston).

Cette assistance vient aussi déstabiliser le TNP et ne peut que provoquer de nouvelles interrogations sur la volonté des États dotés de mettre en œuvre de bonne foi le désarmement nucléaire...

# Position des principaux partis politiques allemands sur le désarmement nucléaire

par Anne Balzer, ICAN Allemagne

**E**n prévision du webinaire « Comment créer une dynamique commune sur une politique de désarmement ? » que nous organisons le 22 mars, nous avons demandé à Anne Balzer de ICAN Allemagne, de dresser un tour d'horizon du positionnement des principaux partis politiques allemands vis-à-vis du désarmement nucléaire.

## Les sociaux-démocrates timides vis-à-vis du TIAN

Au printemps 2019, le chef du groupe parlementaire SPD (Parti social-démocrate), Rolf Mützenich, a donné une impulsion à un débat public sur le désarmement nucléaire en demandant qu'aucune nouvelle arme nucléaire des États-Unis ne soit stationnée en Allemagne [Pour rappel, l'Allemagne héberge à Buchel entre 15 et 20 armes nucléaires tactiques de type B61 dans le cadre d'accord de l'Otan]. Mais cette approche a suscité quelque opposition interne au parti.

Le SPD a toujours eu une longue tradition de politique de paix, et le ministre des Affaires étrangères Heiko Maas a accordé une plus grande priorité à la question du désarmement nucléaire, notamment dans le cadre de la présidence allemande du Conseil de sécurité des Nations unies et de l'initiative de Stockholm (également surnommé « Stepping Stones Approach to Nuclear Disarmament »). Mais, il faut noter que dans le même temps, des impulsions concrètes et nouvelles, n'ont pas encore été fixées dans le cadre du cycle de d'examen du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP). Concernant le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), le SPD est depuis longtemps critique ; même s'il faut remarquer que certains parlementaires réclament que l'Allemagne soit au moins présente comme État observateur lors de la première conférence des États parties.

## La dissuasion nucléaire accroît la sécurité de l'Europe, pour les chrétiens-démocrates

Pour la fondation Konrad Adenauer, affiliée à la CDU, « les chrétiens-démocrates ont généralement soutenu le désarmement que lorsqu'il pouvait être réalisé sans accroître la menace pour les démocraties libérales et leur communauté de valeurs » (voir : <http://bit.ly/2OSxOIN>). Ce paradigme est également évident dans la discussion sur le désarmement nucléaire. La CDU s'engage à atteindre l'objectif à long terme du « Global Zero ». Cependant, le parti s'est clairement positionné contre la pression exercée par le SPD pour mettre fin au rôle technique que l'Allemagne joue dans le partage nucléaire de l'Otan.

La fraction CDU/CSU du Bundestag adhère au principe du partage nucléaire au sein de l'Otan et continue également de considérer la dissuasion nucléaire comme une stratégie de sécurité pertinente. Johann Wadepful, membre du Parlement, a souligné que « la dissuasion nucléaire accroît la sécurité de l'Europe, car elle rend incalculable l'utilisation d'armes nucléaires par un adversaire ». En outre, la CDU a fait valoir que

la proposition de Rolf Mützenich (SPD) compromettrait la fiabilité de l'Allemagne et la solidarité au sein de l'Alliance atlantique. La CDU souligne la nécessité d'une « politique de sécurité réaliste ». Selon son interprétation, l'Allemagne doit faire partie de la stratégie de dissuasion de l'Alliance tant que d'autres États possèdent des armes nucléaires. La CDU a jusqu'à présent rejeté le TIAN.

## Approche progressive du désarmement pour les écologistes

Le parti écologiste Bündnis 90/ Die Grünen adopte une approche plus progressive du désarmement nucléaire. Son récent *Manifeste* mentionne que « le désarmement et le contrôle des armes signifient une plus grande sécurité pour tous ». Il devrait y avoir un ensemble de règles strictes sur le désarmement et une interdiction des armes de destruction massive. Pour que l'Allemagne rejoigne le TIAN, celle-ci doit collaborer avec des partenaires européens et internationaux pour atteindre l'objectif d'une Europe sans armes nucléaires. Le manifeste demande également « le retrait rapide des armes nucléaires américaines ».

La formulation du *Manifeste*, qui aurait pu être plus ferme sur le sujet du désarmement, a suscité une certaine déception. Toutefois, la posture fondamentale du parti n'est pas remise en question. La fraction parlementaire des Verts considère le TIAN comme un signe clair de coopération internationale, en particulier en ces temps d'érosion des traités de désarmement, et appelle l'Allemagne à le rejoindre. Le parti, à ce titre, a présenté une motion « rejoindre le TIAN » (n° 19/25811) quelques jours avant l'entrée en vigueur du traité (voir : <https://bit.ly/2OScIE8>).

## WEBINAIRE DU 22 MARS

### Comment créer une dynamique commune sur une politique de désarmement ?

Organisé par ICAN France avec le soutien de la Heinrich Böll Stiftung Paris lundi 22 mars de 14h à 17 heures.

Les intervenants sont : Patrice Bouveret, directeur de l'Observatoire des armements, Anne Balzer de ICAN Allemagne, Jean-Marie Collin de ICAN France, Keul Katja députée du parlement allemand, Mounir Satouri député européen et Emmanuel Dupuy secrétaire national Les Centristes, chargé des questions internationales.

Le webinaire sera présidé par Madeleine De Saulce, coordinatrice des programmes Démocratie et Union européenne & Politique étrangère et de sécurité de la HBS Paris.

Inscription : [bit.ly/3qC1Qaj](https://bit.ly/3qC1Qaj)

## Suggestion d'initiatives...

### Mission flash sur le TNP et la politique de non-prolifération nucléaire de la France

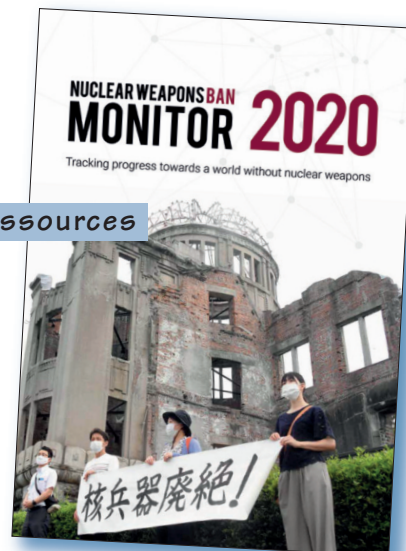
La dixième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) devrait se tenir du 2 au 27 août 2021 aux Nations unies (New York). Un rapport d'information (n° 1155) a été publié en 2018 par les parlementaires Jean-Paul Lecoq et Michel Fanget. Depuis cette publication, la politique de dissuasion de la France a été réaffirmée à travers sa loi de programmation militaire et la France s'est lancée dans une phase de renouvellement de son arsenal nucléaire. L'objectif de cette mission flash serait de s'assurer de l'adéquation de la politique de dissuasion nucléaire de la France au regard de ses obligations juridiques afin de savoir si notre État respecte ses engagements et assure ainsi le succès de cet instrument clé de la non-prolifération nucléaire.

### Question sur la Conférence d'examen du TNP

La dixième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) aurait dû se tenir du 27 avril au 22 mai 2020. En raison de la pandémie mondiale du coronavirus, l'ambassadeur argentin, Gustavo Zlauvinen, président de cette conférence, a décidé, en accord avec les 191 États parties, de reporter cet événement pour le mois d'août 2021. La France, comme doté d'arme nucléaire selon le TNP va devoir, selon ses obligations au titre du document final de 2010 et de sa mesure n° 20, présenter un rapport sur l'application de ce plan d'action ainsi que de l'alinéa c) du paragraphe 4 de l'article VI de la décision de 1995 intitulée « Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires » et des mesures concrètes convenues dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000.

M/M<sup>me</sup> le député(e), M/M<sup>me</sup> le sénateur demande au ministre des Affaires étrangères de bien vouloir présenter ce plan d'action.

## Ressources



Le *Nuclear Weapon ban Monitor 2020* est réalisé chaque année par le Norwegian People's Aid, organisation partenaire de ICAN. Cette 3e édition permet de disposer d'une évaluation des politiques et des pratiques sur les armes nucléaires de chacun des 197 États membres de l'ONU. Ce rapport présente le TIAN, ses interdictions, les obligations positives et préconise des recommandations pour les différentes catégories d'États en vue de l'élimination de ces armes de destruction massive. Pour ICAN France Jean-Marie Collin a participé à la rédaction de ce rapport.

<https://banmonitor.org>

L'introduction est disponible en français sur [icanfrance.org](http://icanfrance.org)

Avec le soutien de :



NOUS SUIVRE SUR TWITTER :



@obsarm

@ICAN\_France

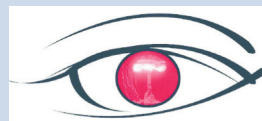


ICAN France, est le relais national de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN). Cette campagne,

lancée en 2007, regroupe 600 organisations non gouvernementales partenaires dans 103 pays. Elle vise à mobiliser les citoyens pour faire pression sur leur gouvernement afin qu'il adhère au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires entré en vigueur le 22 janvier 2021. ICAN a reçu le prix Nobel de la paix en 2017 pour son action de mobilisation des opinions publiques sur les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires et la promotion d'un outil juridique contraignant auprès des États : le Traité d'interdiction des armes nucléaires adopté à l'ONU par 122 pays le 7 juillet 2017.

PLUS D'INFORMATION SUR ICAN FRANCE : [www.icanfrance.org](http://www.icanfrance.org)

CONTACT : Jean-Marie Collin, expert, co-porte-parole, [coordination@icanfrance.org](mailto:coordination@icanfrance.org) • 06 37 94 62 41



L'Observatoire des armements est un centre indépendant d'expertise et de documentation, ouvert au public, créé en 1984. Les activités de recherche

de l'Observatoire des armements sont centrées plus particulièrement sur deux axes : les transferts et l'industrie d'armement ; les armes nucléaires et leurs conséquences. Pour faire connaître son activité et ses travaux de recherche, l'Observatoire publie une lettre d'information, *Damoclès*, ainsi que des études et des ouvrages comme *Exigez ! Un désarmement nucléaire total*, avec Stéphane Hessel et Albert Jacquard ou *Résister à la militarisation : le Garm, Lyon, 1967-1984*. Au fil des années, l'Observatoire des armements est devenu un interlocuteur incontournable et un centre ressource pour les médias, les responsables politiques, les chercheurs, la société civile, tant français qu'étrangers.

PLUS D'INFORMATION SUR L'OBSERVATOIRE : [www.obsarm.org](http://www.obsarm.org)

CONTACT : Patrice Bouveret, directeur, [patricebouveret@obsarm.info](mailto:patricebouveret@obsarm.info) • 06 30 55 07 09